

PROGRAMME TRES HAUT DEBIT 2012 - 2017

Synthèse pour le comité national de
concertation

23/05/2013

2012/2017 Très Haut Débit

Le projet de Somme Numérique

Introduction

Somme Numérique a opté pour une stratégie volontairement pragmatique mais complètement orientée vers le FTTH à terme avec la volonté d'atteindre 70 % de la population du département éligible à la fibre optique en 10 ans, alors que les futures zones conventionnées ne représentent que 37 % de cette population.

La réussite de cette stratégie et l'aboutissement vers le FTTH dans les délais prévus nécessitent qu'un véritable « plan d'urgence » puisse être mis en place pour les territoires du département qui sont en dessous des 4 Mbit/s (plus de 33 % des lignes dont plus de 19 % n'atteignent pas 2 Mbit/s)

Notre dossier montre que:

Les arbitrages technologiques sur le territoire sont validés.

L'avant projet de la solution Montée en Débit sur cuivre via l'offre « PRM » est terminé

La planification du programme de déploiement est arbitrée par les élus.

Les entreprises pour les travaux de la première phase de la Montée en Débit sont retenues et participent à l'emploi local.

La concertation avec les opérateurs pour les optimisations financières (NRA d'origine) est terminée.

Les études pré-opérationnelles et l'Avant projet sommaire du réseau FTTH sont prêts à être lancés.

Le FEDER de la programmation 2007 2013 a été fléché sur le plan d'urgence « Montée en Débit » et doit être programmé avant fin 2013 tout comme la participation du Conseil Régional au titre du contrat Somme Picardie.

Tout ce qui a pu être fait avant l'obtention de l'accord de principe de l'Etat l'a été, en accord avec les intentions affichées dans le dossier déposé en Juillet 2012. C'est donc un projet mûr qui est présenté ici.

Le plan de financement conforme à l'appel à projets « France Très Haut Débit » sera soumis au prochain comité syndical de Somme Numérique.

En application du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du département de la Somme adopté le 21 novembre 2011, Somme Numérique avec l'appui du cabinet PMP et ses partenaires, a élaboré une proposition de programme d'aménagement pour la période 2012/2017 qui porte sur 68 millions d'euros hors zone d'investissement privé.

Les caractéristiques principales de ce projet sont les suivantes :

- **1. Objectifs généraux**

- Il permet d'atteindre les 10 Mbit/s sur une très large majorité du territoire départemental et 16 % des logements raccordables à la fibre optique sur un objectif de 70 % à horizon 10 ans dont 33 % hors zone d'investissement privé (cette dernière concerne 37 % des logements du département à 10 ans).

- **2. Technologies employées**

- Il s'appuie sur un recours équilibré aux différentes technologies disponibles et opérationnelles à sa date de mise au point :

- **Ftth sur des territoires cohérents** : la troisième agglomération départementale, quatre communautés de communes et quelques communes adjacentes, parmi les plus denses du territoire et qui concentrent également les principaux acteurs socio-économiques moteurs de la compétitivité locale.
- **Montée en Débit par l'offre PRM sur 121 Sous Répartiteurs**, et l'opticalisation de 19 NRA ZO sous lien Actelis
- Déploiement d'offres basées sur la **technologie radio terrestre**,
- Soutien financier au recours à la technologie **satellite sur certains territoires ciblés** qui resteraient insuffisamment adressés au travers des technologies précédentes.

- **3. Méthode d'élaboration du programme**

- Il a été conçu dans une démarche de concertation avec les services de l'Etat, du Conseil régional de Picardie, du Conseil général de la Somme, de l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des opérateurs de communications électroniques.

- Il a fait l'objet d'un séminaire d'étude le 25 mai 2012 avec les EPCI puis soumis au vote du comité syndical de Somme Numérique le 18 juin 2012.

- **4. Respect du cadre du plan France Très Haut Débit**

- Il a été élaboré dans le cadre du Plan National Très Haut Débit en évitant toute intervention sur les territoires composant la Zone d'Investissement d'Initiative Privée¹.

- Sur ce point, le SDTAN de la Somme prévoit que la position des collectivités pourra être revue au terme des trois premières années de mise en œuvre du Schéma.

- L'opérateur primo-investisseur dans la Somme, Orange, a été rencontré à plusieurs reprises dans le cadre de l'élaboration du SDTAN et du programme opérationnel. La consultation formelle a été effectuée en 2012.

¹ Voir en annexe le détail de la réponse AMII des opérateurs dans la Somme.

- 5. Un dispositif opérationnel existant

- Il s'appuie sur un dispositif opérationnel mis en place par Somme Numérique, syndicat mixte créé en 1998 à l'initiative du Conseil général de la Somme et d'Amiens Métropole, dont 25 communautés de communes sont aujourd'hui membres. Le Réseau d'Initiative Publique de la Somme comporte un backbone de 900 kilomètres utilisés par tous les opérateurs nationaux et locaux et par les collectivités territoriales notamment dans le domaine de l'enseignement, du primaire au supérieur². Somme Numérique a toujours maintenu ce réseau dans un cadre public strict au niveau des investissements, réalisés dans le cadre de marchés publics de travaux. La gestion commerciale et l'exploitation technique du réseau sont confiées, depuis le 1^{er} janvier 2011, et dans le cadre d'une Délégation de Service Public en régie intéressée, à Somme Haut Débit (filiale à 100 % d'Orange) avec Tutor comme sous-traitant.

o **L'expérience de l'aménagement numérique à coûts et délais maîtrisés**

Somme Numérique a mené à bien ces trois dernières années un programme de résorption des zones blanches de l'ADSL par 60 NRA ZO, un programme d'aménagement du littoral picard doté de 1 000 000 € de FEADER (plan de relance européen, concours interministériel).

Ainsi hors du programme financé par l'Etat les actions permanentes d'aménagement numérique se développent pour donner une réalité toujours plus présente au Très Haut Débit dans la Somme. Nous pouvons notamment citer parmi ces actions :

- 1. L'action commerciale de Somme Haut Débit avec les opérateurs présents sur le réseau : poursuite de l'élargissement du dégroupage (+ 23 % en 2011), marché régional des lycées (avec OBIANE), connexions d'entreprises (avec COMPLETEL SFR NEURONNEXION France CITEVISION ADISTA RMI), travail sur les points hauts de téléphonie mobile avec SFR.*
- 2. La politique de labellisation ZA THD avec deux zones labellisées et trois autres en cours dans le cadre d'un programme avec une cible de 10 zones, plus un projet d'aménagement d'une zone existante sur Amiens Métropole (pôle Jules Verne).*
- 3. La politique de raccordement de sites publics prioritaires : programme de 800 000 euros avec la Région hors dossier FSN pour la connexion des lycées et établissements de recherche, achèvement du raccordement des collèges au Très Haut Débit, sites publics des communautés de communes (mairies, offices de tourisme, musées, centres nautiques...), anticipation de nouvelles actions potentielles sur les territoires : réseaux communautaires de médiathèques, connexion des maisons médicales, gestion technique des réseaux d'eau et d'électricité d'Amiens Métropole ...*
- 4. L'expérimentation avec Somme Haut Débit et Infosat d'un premier déploiement sur le département de cinq sites de technologie radio hertzienne en 2013.*

² Voir en annexe le détail de l'infrastructure déployée, les NRA-ZO traités et les principaux sites publics raccordés au réseau.

La fin de la DSP actuelle est prévue le 31 décembre 2014. La procédure sera donc relancée pendant la phase de déploiement du FTTH hors Zone d'Investissement Privé et il n'y aura donc pas de risque de modification substantielle de l'économie du contrat en cours.

L'hypothèse retenue par le SDTAN est de mettre en œuvre le programme 2012/2017 dans le cadre du dispositif existant ; le périmètre fonctionnel, la durée et la nature précise du dispositif devant se mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2015, seront débattus par le comité syndical de Somme Numérique au cours du second semestre 2013. Le maintien du même modèle reste l'hypothèse la plus probable (régie intéressée ou affermage).

*Ce dispositif ne présente aucun « risque juridique » relativement aux directives communautaires et à la définition des aides d'Etat. Nous attirons toutefois l'attention sur le fait que **l'accès aux emprunts pourrait constituer un facteur bloquant du projet**, et l'engagement possible d'emprunts de long terme avec différé d'amortissement est un élément essentiel de réussite de nos opérations.*

- **6. Un calendrier défini**

- Le calendrier de mise en œuvre du programme est aujourd'hui dessiné : l'année 2012 a été consacrée au recueil des accords de financement et à la mise en place du programme fonctionnel et du règlement financier devant établir comment est mis en place le financement à la charge de Somme Numérique :

- **Avril 2012** : remise des études techniques et économique-financières
- **12 Avril 2012**: présentation au CGI
- **25 mai 2012** : Séminaire d'élus
- **18 juin 2012** : Comité Syndical de Somme Numérique pour approbation du programme
- **Fin juin 2012** : Budget Supplémentaire du Conseil Général de la Somme, ouverture d'une Autorisation de Programme de 12 millions d'euros. Dépôt du dossier pour instruction auprès du Commissariat Général aux Investissements d'Avenir – Fonds national pour la Société Numérique, du Conseil régional (FEDER), du Conseil général de la Somme.

A partir de l'été 2012 : recueil des délibérations des communautés de communes sur le programme et sur le règlement financier.

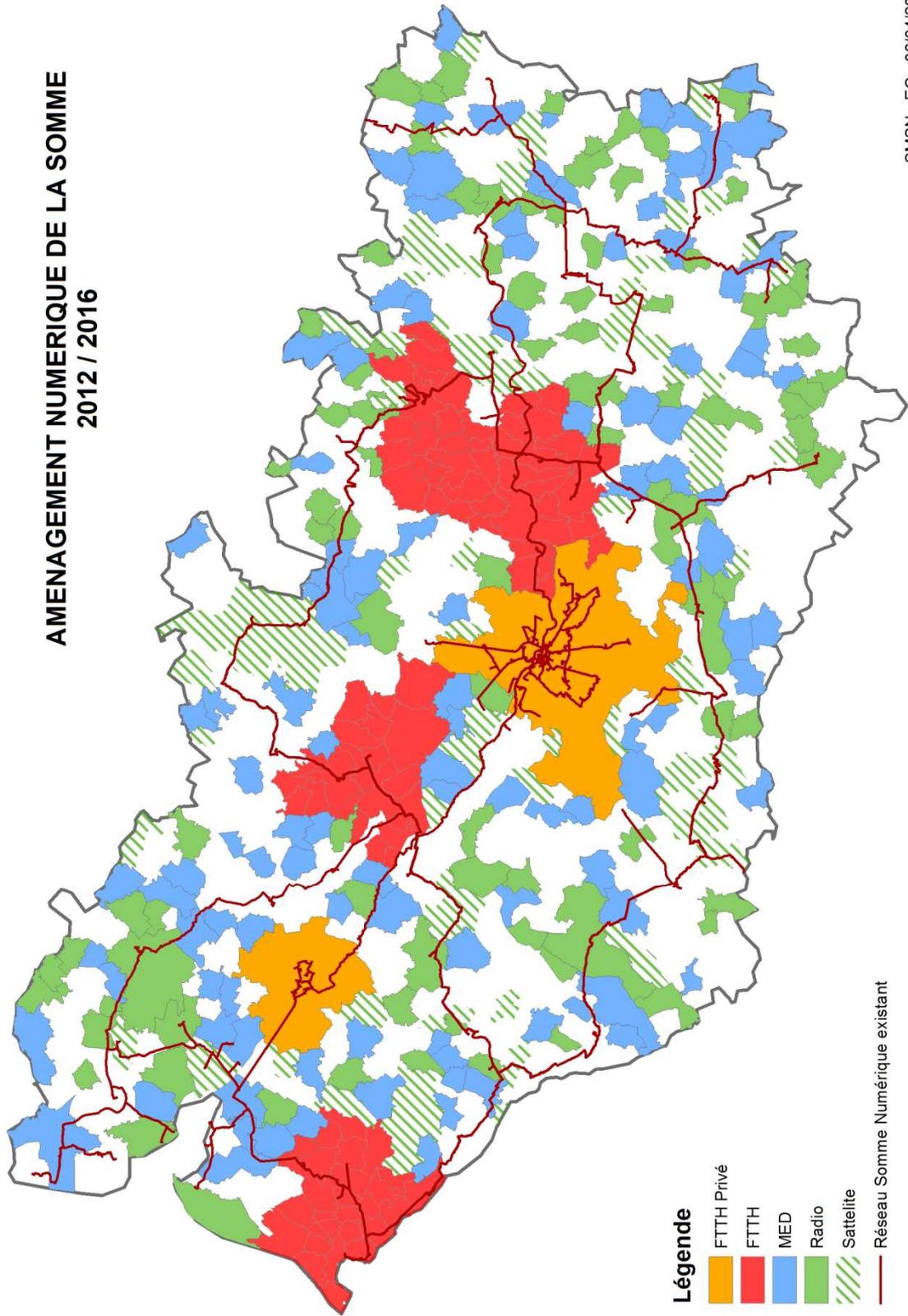
L'échelonnement dans le temps du programme prévoit des réalisations **rapides pour la Montée en Débit (2013 – 2014 – 2015), la réalisation des études de terrain et la finalisation**

de la concertation avec les opérateurs sur la partie « catalogue de services » en fin 2013 / début 2014. Les premières « livraisons » de prises FttH pourraient intervenir début 2015 en fonction des positions adoptées par les opérateurs commerciaux.

- Somme Numérique sera amené dès que les conditions évoquées ci-dessus seront réunies à mettre en place son nouveau dispositif d'aide à la connexion satellitaire des abonnés de lignes à un débit inférieur à 2 Mbit/s relevant d'un secteur de Sous Répartition comportant en 2012 moins de 70 lignes éligibles à un débit inférieur à 2 Mbit/s et où aucune offre de connexion par technologie radio terrestre n'est disponible.

- Les zones de déploiement des technologies radio seront constituées de zones de Sous Répartition comprenant entre 50 et 70 lignes disposant en 2012 d'un débit inférieur à 2 Mbit/s. Sur ces zones Somme Numérique met en place, via son délégataire Somme Haut Débit une offre de collecte des points hauts comportant essentiellement un forfait par ligne et par mois fixé à 2 euros dans les conditions de 2012. L'opérateur INFOSAT a signé une convention avec Somme Haut Débit pour expérimentation sur 5 sites. Des discussions sont engagées avec l'opérateur NOMOTECH. Nous avons retenu l'hypothèse que 20 % des réseaux ainsi déployés seront ré utilisables comme réseau de collecte FttH dans les phases ultérieures ; en revanche nous ne demandons pas de participation FSN pour l'aide aux particuliers que nous souhaitons limiter à la connexion satellite

AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA SOMME
2012 / 2016



SMSN - EG - 06/04/2012

Montant global du programme		
<i>brut</i>	<i>net de recettes</i>	<i>net de FSN et FEDER</i>
68 279 749 €	46 211 337 €	24 369 084 €

	<i>Investissement brut</i>	<i>Investissement net de recettes</i>	<i>Subvention d'Etat</i>	<i>Subvention FEDER</i>	<i>Investissement net de FSN et FEDER</i>	<i>Participation des EPCI</i>	<i>Participation du CG et de la Région</i>
FTTH	42 950 340 €	20 881 929 €	9 093 286 €	2 645 325 €	9 143 318 €	6 702 930 €	2 440 388 €
dont études	600 000 €	600 000 €	299 400 €				
dont desserte	27 905 123 €	12 133 523 €	5 940 026 €				
dont raccordements	9 445 217 €	3 148 406 €	771 359 €				
dont collecte	5 000 000 €	5 000 000 €	2 082 500 €				
MED	23 580 609 €	23 580 609 €	6 844 555 €	3 000 000 €	13 736 053 €	2 743 750 €	10 992 303 €
radio	1 360 000 €	1 360 000 €	113 288 €	0 €	1 246 712 €	0 €	1 246 712 €
satellite	388 800 €	388 800 €	145 800 €	0 €	243 000 €	0 €	243 000 €

Recettes IRU FTTH	15 771 600 €
Recettes Racco FTTH	6 296 811 €

	Montant subventions
FEDER	5 645 325 €
FSN	16 196 929 €

	Investissements collectivités
EPCI	9 446 680 €
Département (+ région)	14 922 404 €

N.B : Le financement de Somme Numérique est constitué de la part des communautés de communes (9 446 680) et de la part du Département (11 922 404 €) qui sont membres de Somme Numérique ; il représente plus de 30 % du coût total.

DEMARCHE STRATEGIQUE

1. SOMME NUMERIQUE : EXPERIENCE, VOLONTARISME ET MUTUALISATION.

Somme Numérique a été constitué sous un autre nom en 1998. Structure d'emblée dédiée à l'aménagement numérique du territoire depuis 14 ans, elle donne au département à la fois une grande expérience et une capacité d'action immédiate. Somme Numérique a aussi l'expérience d'un travail commun avec les communautés de communes le Conseil général de la Somme et Amiens Métropole. Enfin chaque collectivité a adhéré de manière volontaire à Somme Numérique avec une forte accélération à partir de 2008 (25 CC membres de Somme Numérique aujourd'hui).

2. MAITRISER LES COUTS ET LES DELAIS

L'ensemble des outils nécessaires à la mise en œuvre de notre programme à 5 ans sont opérationnels :

- L'équipe permanente de Somme Numérique est volontairement resserrée mais dispose des capacités techniques nécessaires à l'encadrement du projet.
- Cette équipe s'appuiera sur des Assistances à Maîtrise d'Ouvrage spécialisées, l'une étant chargée du programme Montée en Débit et l'autre du FttH et autres technologies alternatives au cuivre. Jusqu'à ce jour l'élaboration du SDTAN et sa mise en œuvre ont été accompagnés par PMP.
- Enfin jusqu'à fin 2014 le schéma d'action s'appuiera :
 - a/ Pour la construction des ouvrages sur un marché public de travaux,
 - b/ Pour la gestion et l'exploitation sur la Délégation de Service Public en régie intéressée signée avec Orange qui a créé Somme Haut Débit et travaille avec Tutor en sous traitant de l'exploitation technique.

L'ensemble de ce dispositif nous paraît à même de donner les meilleures garanties de respect des coûts et des délais à nos financeurs et aux élus.

3. RESPECTER LE PARTENARIAT

Somme numérique porte son projet en assumant toutes ses prérogatives mais dans le cadre d'une démarche partenariale très affirmée avec les services de l'Etat, de la Caisse des Dépôts et Consignations (co financeurs du SDTAN) mais aussi les services de la Région Picardie en charge de la gestion des fonds structurels destinés au numérique et qui doit intervenir sur ses fonds propres en soutien de la mise en œuvre du SDTAN dans le cadre d'un partenariat avec le Département de la Somme.

La même attention se porte également au partenariat avec les opérateurs, notamment Orange, SFR, France Citévision (câblo opérateur local), Infosat, Nomotech et Nordnet pour citer les partenaires les plus actifs sur le marché du grand public.

Nous sommes également en partenariat et de conventionnements avec les partenaires de l'énergie notamment la FDE 80 (fédération départementale d'énergie), ERDF et IA SICAE et régies du département, sans oublier Arteria ou RTE... La mise en œuvre de premières réalisations de déploiements de fibre en aérien sur des opérations ponctuelles devraient intervenir en 2013. Nous

connaissons aussi l'importance d'un bon partenariat sur la partie Montée en Débit pour toutes les opérations d'alimentation électrique qui vont devoir être programmées.

4. GARDER UNE FORTE MAITRISE PUBLIQUE

Le réseau de Somme Numérique a été intégralement financé par le Conseil général et Amiens Métropole pour ce qui concerne son territoire. Cette réalisation par marchés publics de travaux a engagé les phases suivantes de développement du réseau, la mise en concession d'un réseau déjà financé ne semblant pas adaptée ; cela a influencé le choix de mettre en place une DSP en régie intéressée à partir de 2011.

Les choix stratégiques opérés pour la période 2012 / 2017 proposent à la fois le maintien d'une forte maîtrise publique et un modèle où les opérateurs peuvent agir en véritables partenaires ;

5. UN FINANCEMENT SOLIDAIRE ENTRE LES TERRITOIRES, UNE REALISATION ECHELONNEE

Les apports du Conseil général et des communautés de communes constituent la participation de Somme Numérique au plan de financement du programme, conformément au règlement financier et aux statuts de Somme Numérique

Conformément aux orientations du SDTAN de la Somme le programme a été étudié en adoptant le principe que pour chaque technologie et par ligne traitée ou créée les communautés de communes seront sollicitées à la même hauteur c'est-à-dire **170 € HT par ligne FttH et 125 € HT par ligne « Montée en Débit »**. Les communautés de communes ne seront pas sollicitées sur la partie « technologies radio » et sur la partie « satellite ». La péréquation territoriale sera assurée par l'intervention de la Région et du Département.

La réalisation et l'échelonnement du programme la partie « Montée en Débit » seront réalisés dès que les conditions de financement seront réunies.

6. MODE DE FINANCEMENT DU PROGRAMME

Somme Numérique sera maître d'ouvrage du programme. L'Etat, l'Europe via le FEDER, la Région Picardie et le Département de la Somme financeront selon leurs critères de financement. **Nous insistons sur la nécessité de pouvoir faire jouer les clauses d'avances et d'acomptes dans les conventions de subventionnement pour tenir compte des grosses difficultés de trésorerie que ce programme va engendrer pour notre syndicat mixte.** La part correspondant à la participation des communautés de communes sera prise en charge par Somme Numérique, chaque membre s'engageant à travers l'adoption d'un règlement financier à apporter annuellement les contributions qui correspondent aux emprunts réalisés ou à la portion des emprunts correspondant au nombre de lignes traitées ou créées sur son territoire.

7. UNE ATTENTION PARTICULIERE A LA PROBLEMATIQUE EMPLOI FORMATION INSERTION

La Somme rencontre des difficultés sur lesquelles il est sans doute inutile d'insister en matière d'emploi et de formation. Nous avons anticipé sur cette situation par le protocole passé entre Somme Numérique et le GRIEP, fourni en annexe, afin de favoriser les échanges entre les entreprises qui travaillent sur les métiers des réseaux et les structures d'insertion. Cette démarche sera étendue aux problématiques de formation initiale et continue dans le domaine des réseaux et des communications électroniques.

8. ACTIONS MENEES DEPUIS OCTOBRE 2012

Dans l'attente de la feuille de route et du nouveau cahier des charges France Très Haut Débit, nous avons mis en place le dispositif opérationnel des actions de Montée en Débit et le processus de mise en place de la construction et de l'exploitation du réseau fibre.

1. Montée en Débit sur cuivre

Somme Numérique a choisi de se doter d'un Assistance à Maitrise d'Ouvrage spécifique sur les actions de Montée en Débit. L'Avant Projet Sommaire des actions de Montée en Débit a été étudié en lien étroit avec nos services. Ceci nous a amené à retenir 121 sites pour les opérations de Montée en Débit sur cuivre par l'offre Orange PRM contre 119 dans le dossier de juillet 2012 (intégration après vérification auprès d'Orange de deux situations locales finalement éligibles alors que l'affaiblissement à la SR avait initialement rendu ces sites inéligibles).

Pour le dispositif opérationnel Somme Numérique s'appuiera en 2013 sur le marché de travaux à bon de commandes déjà en place, et relancera le cas échéant une consultation spécifique aux opérations de Montée en Débit.

Un marché complémentaire a été nécessaire pour assurer certaines prestations non prévues au marché de travaux pour tout ce qui concerne l'aménagement des sites d'implantation des armoires PRM : c'est l'entreprise GRANIOU qui a remporté ce marché.

Somme Numérique jouera le rôle d'opérateur aménageur et signera à ce titre la convention PRM avec Orange.

Les opérateurs ont été informés des demandes de changement de NRA d'origine que nous souhaitons réaliser afin d'optimiser les linéaires d'extension de réseau.

Sur le plan politique la « commission réseau » de Somme Numérique a adopté la programmation annuelle des commandes de sites PRM en tenant compte des contraintes de production affichées par Orange : nous fournissons les cartes correspondantes en annexe. Cette programmation sera soumise au vote à notre prochain comité syndical.

2. Technologie radio

Somme Numérique a choisi de travailler en partenariat avec des opérateurs radio, en l'occurrence NOMOTECH et INFOSAT, ce dernier étant déjà présent dans le département limitrophe de Seine-Maritime. Des conventions cadres ont été signées spécifiant que Somme Numérique accompagnera dans la mesure de ses capacités ces opérateurs en amenant la fibre optique sur les points hauts qu'ils créeront dans les zones retenues pour leur technologie dans le SDTAN. De leur côté les opérateurs verseront des droits d'usage à Somme Numérique, via son délégataire Somme Haut Débit, calculés sur le nombre d'abonnés qu'ils auront connectés.

Les premiers points hauts d'INFOSAT seront opérationnels en Juin 2013. Nomotech cible trois communes situées sur le parcours de notre Réseau d'Initiative Publique pour mettre en place son dispositif opérationnel.

Nous avons adapté cette partie de notre programme Somme Très Haut Débit au cahier des charges de l'appel à projet du plan France Très Haut Débit. Comme indiqué précédemment nous considérons que 20 % des extensions nécessaires à sa réalisation constituent un élément de notre réseau de collecte compatible avec le FTTH futur. Une approche complémentaire pourrait intervenir sur ce point pendant le passage de notre projet en phase 2.

3. Recours au satellite

Une aide forfaitaire de 400 euros pour les usagers ne disposant pas d'un débit supérieur à 2 Mbps sera mise en place hors des zones « 100 % FTTH » et des zones de Montée en Débit (sauf impact nul sur lignes trop longues). Les opérateurs radio seront invités à donner leurs programmes

semestriels de déploiement afin d'éviter d'orienter les usagers vers le satellite là où leurs offres seront prochainement disponibles. Les données techniques de cette partie du programme n'ont pas été modifiées.

Cette aide sera soumise au vote lors du comité syndical de juin 2013.

4. Etudes FTTH et accompagnement de Somme Numérique jusqu'en 2015

L'ensemble du dispositif d'études et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été mis en place pour accompagner Somme Numérique jusqu'en janvier 2015, selon ce qui avait été indiqué dans la fiche complémentaire fournie dans le cadre de l'instruction du dossier déposé en juillet 2012. Un marché en cinq lots a été publié en mars 2013 ;

Trois partenaires (PMP, Latournerie et ON-X) constitueront ainsi l'équipe d'accompagnement de Somme Numérique sur un parcours qui doit nous amener, comme nous l'avons toujours annoncé, à démarrer la construction du réseau en 2014 parallèlement à la procédure de renouvellement de notre DSP qui arrive à son terme au 31 décembre 2014. Sauf élément issu des études qui débutent en mai 2013, Somme Numérique optera pour un réseau construit dans le cadre d'un marché public mis en exploitation dans le cadre d'une DSP en régie intéressée ou affermage plus ou moins concessif (réflexions sur les raccordements d'abonnés à finaliser).

9. AUTRES ELEMENTS SUR LES PARTENARIATS

Somme Numérique est conscient qu'une entreprise comme le déploiement du Très Haut Débit ne peut se faire, surtout dans les zones rurales, qu'en mobilisant tous les partenaires susceptibles d'apporter leur concours au plan financier mais aussi au plan technique et « politique » au sens large. C'est toute la population qui devra se sentir concernée et impliquée par ce mouvement !

1. Concernant les infrastructures mobilisables

Outre les relations maintenant établies avec l'opérateur historique, nous avons mené une action de rapprochement avec notre homologue la Fédération Départementale d'Energie de la Somme. Dans le même ordre d'idée deux autres conventions ont été signées avec ERDF et la SICAE du Cambrésis qui sont les délégataires de la FDE 80. L'ensemble des gestionnaires des réseaux électriques et plus généralement d'énergie est ainsi partenaire de Somme Numérique.

2. Concernant le rôle des collectivités territoriales

28 collectivités territoriales forment les adhérents de Somme Numérique et sont mobilisées sur le projet. Le séminaire annuel du 7 juin 2013, organisé par Somme Numérique à l'intention des collectivités qui le constituent, sera l'occasion de fournir à nos élus une « feuille de route » locale précisant ce qu'ils peuvent (doivent !) entreprendre pour faciliter les opérations qui vont être menées sur leur territoire (des autorisations de voirie à la fourniture des informations sur les projets d'urbanisation, les travaux de dissimulation de réseaux envisagés...)

3. Concernant les relations interdépartementales et avec la Région Picardie et les services de l'Etat

Les relations inter-collectivités et avec les services de l'Etat se nouent naturellement au sein de la CCRANT et de groupes de travail techniques animés par le chargé de mission de la préfecture de Région (SGAR).

Au plan technique les principales avancées en cours concernent le dispositif d'information géographique Géopicardie co animé et piloté par l'Etat et la Région. La géomaticienne de Somme Numérique participe activement aux travaux de ce réseau régional ainsi qu'au réseau national initié

au sein de l'AVICCA sur le sujet. Ceci nous amène à rappeler que depuis 2011 Somme Numérique dispose d'un SIG spécialisé dans les réseaux de communications électroniques et gère de bout en bout les données géo-référencées concernant l'installation mais aussi l'exploitation de son réseau.

Des rencontres bilatérales entre collectivités se nouent également entre départements. Avec le département de l'Oise des relations se sont établies naturellement puisque un RIP existe dans chacun de nos départements et que des liens ont été créés entre les délégataires Téloise (groupe SFR) et Somme Haut Débit (groupe Orange). Les équipes de Somme numérique et du conseil général de l'Oise se sont rencontrées début 2013 et nous avons programmé une rencontre afin de travailler à l'hypothèse de mettre en place la mutualisation d'une partie de l'exploitation et de la commercialisation de nos futurs réseaux FTTH. Les mêmes discussions pourront s'engager avec le Département de l'Aisne. L'objectif assigné à ces discussions sera d'être en mesure dans le délai prévu par le cahier des charges France Très Haut Débit de satisfaire aux conditions d'octroi de la prime prévue pour les projets pluri-départementaux, sans retarder la mise en place des actions opérationnelles de chaque projet départemental. Nous serons évidemment fortement à l'écoute des recommandations qui seront produites par la mission THD sur tout ce qui permettra une normalisation et une compatibilité des Réseaux d'Initiative Publique. La mutualisation de moyens étant au sein de Somme Numérique notre action quotidienne nous sommes tout à fait disposés à entrer dans cette logique sur la construction et l'exploitation des réseaux comme nous le faisons dans d'autres domaines.

Somme Numérique a pu se rapprocher de manière très « opérationnelle » de la Région Picardie. Le conseil régional a opté pour un financement des projets issus des SDTAN départementaux dans le cadre des accords particuliers passés entre la Région et les Départements. Une collaboration directe s'est également mise en place entre la Région et Somme Numérique, avec l'appui de notre délégataire. Après la mise en place d'une dizaine de connexions de lycées proches de notre réseau débit 2012, un projet de mise à disposition d'un réseau de fibre noire pour les besoins d'interconnexion des sites administratifs de la Région Picardie été finalisé début 2013, et nous travaillons à un programme de desserte de l'ensemble des lycées, CFA et établissements de recherche présents sur le territoire départemental. Certaines de ces connexions seront rendues possibles grâce aux extensions de notre réseau de collecte induites par la Montée en Débit sur cuivre (lycée agricole, centre de recherche INRA), la desserte étant financée par le Conseil régional à hauteur de 800 000 euros hors programme FSN.

Somme Numérique a aussi une partie du territoire de ses adhérents, via la communauté de communes de Bresle maritime, situé en Haute Normandie (villes du Tréport et de Eu en particulier). Nous n'avons pas à ce jour intégré cette partie du territoire dans notre demande de financement FSN, faute de connaître dans quelles conditions les collectivités de Haute Normandie et particulièrement le Conseil Général de Seine Maritime, entendait réaliser et finaliser la mise en œuvre de son SDTAN. La stratégie « 100 % FTTH » pour cette partie de territoire étant aujourd'hui validée par le SDTAN 76, une décision politique doit être prise pour savoir si la réalisation du réseau est du ressort de Somme Numérique ou du ressort du syndicat mixte seino-marin en cours de constitution. Ce point sera inclus dans les études de définition de notre projet

LES ETUDES TECHNIQUES

1. UN SDTAN CONÇU POUR ETRE UN GUIDE POUR L'ACTION

Dès le stade de démarrage des études préalables à l'adoption du SDTAN, l'accent a été porté sur la nécessité que ce schéma constitue un guide pour l'action. C'est dans cet esprit que le schéma comporte une « feuille de route pour l'aménagement numérique du département ». L'objectif, une fois identifié l'enjeu financier global de la fibre optique pour tous dans la Somme, soit 260 millions d'euros, a été de définir un besoin de financement ramené à l'année pour être à même de proposer aux élus et décideurs le bon « rythme » et la bonne cadence pour que notre département anticipe les besoins qui se feront jour dans la majorité des foyers samariens. L'objectif intermédiaire à 10 ans a retenu un « minimum garanti » de 10 Mbit/s pour tous, dont 70 % de foyers éligibles à une offre sur fibre optique ; avec sa moyenne de plus de 11 millions par an pendant six ans le programme déposé par ce dossier vise à obtenir cet objectif intermédiaire par un effort constant et l'objectif final par sa poursuite sur 20 à 25 ans.

Il en va de même pour l'identification des territoires où une stratégie 100 % FttH a été proposée. Ils ont été identifiés au niveau de la communauté de communes qui est l'échelon pertinent retenu par tous les SDTAN et est également l'échelon d'adhésion des collectivités à notre syndicat mixte. 4 communautés de communes ont ainsi été retenues pour s'abstraire de la logique de la montée en débit et passer directement à une logique de fibre jusque chez l'habitant. Ce sont les territoires les plus denses en moyenne après Amiens Métropole et l'Abbevillois.

2. LES APPORTS DES ETUDES DE DEFINITION DU PROGRAMME 2012 2017

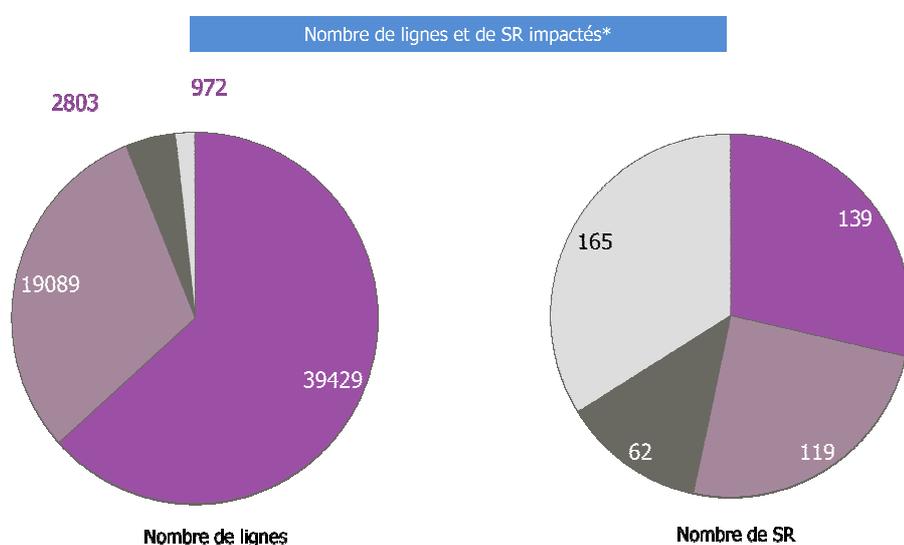
Le programme a été conçu à travers une phase d'études complémentaires allant de janvier à mai 2012 et qui ont permis :

- De préciser le périmètre des zones FttH en prenant en compte la zone de couverture du NRA d'Albert pour trois raisons : Albert est un NRA auquel sont rattachés 7 sous répartiteurs qui devraient faire l'objet d'un traitement « Montée en Débit » entraînant des coûts importants, il semblait inopportun que la troisième ville du département soit « remise à dix ans » pour le FttH, enfin cela complète quantitativement le respect de la moitié de l'objectif à dix ans fixé par le SDTAN.
- De fixer les règles d'éligibilité des sous répartiteurs aux autres choix technologiques retenus, à savoir :
 - La Montée en Débit pour les sous répartiteurs comprenant plus de 70 lignes éligibles à un débit inférieur à 2 Mbit/s
 - La technologie radio pour les sous répartiteurs ayant entre 50 et 70 lignes éligibles à un débit inférieur à 2 Mbit/s
 - L'aide à la connexion satellite pour les sous répartiteurs ayant moins de 50 lignes éligibles à un débit inférieur à 2 Mbit/s

Il ressort de ces choix un impact physique escompté du programme qui peut se résumer en :

- 39 429 prises FttH créées soit 17 % des lignes du département,
- 21 950 lignes traitées par l'offre PRM soit 8 % des lignes du département,
- 3 600 lignes potentiellement éligibles aux offres radio soit 1 % des lignes du département,
- 972 lignes accédant à la technologie satellite soit 0,5 % des lignes du département.

Le programme opérationnel 2012-2016 couvre ¼ des lignes du département toutes technologies confondues



* Sans prise en compte des 19 NRA ZO à opticaliser

Ce programme fait l'objet d'une présentation en annexe communauté de communes par communauté de communes. Chaque communauté de communes a été invitée à prendre connaissance des propositions à l'étude au cours d'une réunion particulière du bureau du conseil communautaire ou de l'assemblée des maires.

Le programme fait l'objet d'un large consensus tant dans son contenu technique que dans les propositions financières d'intervention des communautés de communes.

3. RYTHME ET PRIORITES DE MISE EN ŒUVRE

Nous mettrons en œuvre ce programme en faisant le maximum d'opérations de « montée en débit » (offre PRM) dans les deux ou trois premières années ; les critères de priorité parmi les 119 sous répartiteurs retenus seront simples et vérifiables :

- Nombre de lignes éligibles à un débit inférieur à 2 Mbit/s,

- Faisabilité technique mesurée par la taille de l'extension réseau à réaliser et par les délais et les coûts de raccordement électrique,

Pour ce qui concerne le FttH il convient de procéder à la finalisation des études d'ingénierie et à celle des concertations formelles avec les opérateurs avant tout déploiement sur le terrain. Nous escomptons donc déployer les prises FttH sur les années 3, 4 et 5 du programme quinquennal.

4. L'APPROCHE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Un plan d'affaires a été défini pour le programme, pour mesurer les conséquences des investissements prévus sur la gestion du réseau public de Somme Numérique.

Pour ce qui concerne les installations de l'offre PRM d'Orange permettant la montée en débit nous considérons l'impact trop marginal sur la gestion du réseau pour le chiffrer ; en effet ces équipements améliorent les débits mais restent dans la continuité de l'économie de l'ADSL (dégroupage).

Il en va de même pour le satellite qui n'utilise en rien le réseau de Somme Numérique. Pour ce qui est des technologies radio l'impact sera là aussi très limité compte tenu du faible nombre de lignes concernées ; les recettes liées seront analogues à celles procurées par le dégroupage soit 2 € par mois et par abonné.

Le véritable enjeu réside donc dans le déploiement des nouveaux réseaux FttH. D'une part les réseaux des opérateurs privés sur Amiens et Abbeville auront un impact négatif sur l'économie du dégroupage, à un terme assez difficile à prévoir mais sans doute dès la 3^{ème} année de déploiement. D'autre part sur les zones où Somme Numérique va déployer le FttH il y aura à terme transfert du dégroupage vers la location de fibre. Néanmoins ces transferts n'auront de véritable impact qu'après la phase des cinq ans de construction objet du présent dossier.

D'autres évolutions moins stratégiques comme la multiplication des connexions de sites publics et de sites d'entreprises sur le réseau fibre devront également faire l'objet d'une approche fine lors de la remise en concurrence de la gestion du réseau pendant l'année 2014, l'échéance de l'actuelle DSP en régie intéressée étant au 31 décembre 2014.

Nous situons à cette échéance la nécessité de formuler un jugement, en lien avec la Commission Consultative Régionale de l'Aménagement Numérique du Territoire, sur l'avancement des opérations dans les zones d'intention d'investir des opérateurs privés, notamment sur le démarrage des opérations hors « villes centres ».

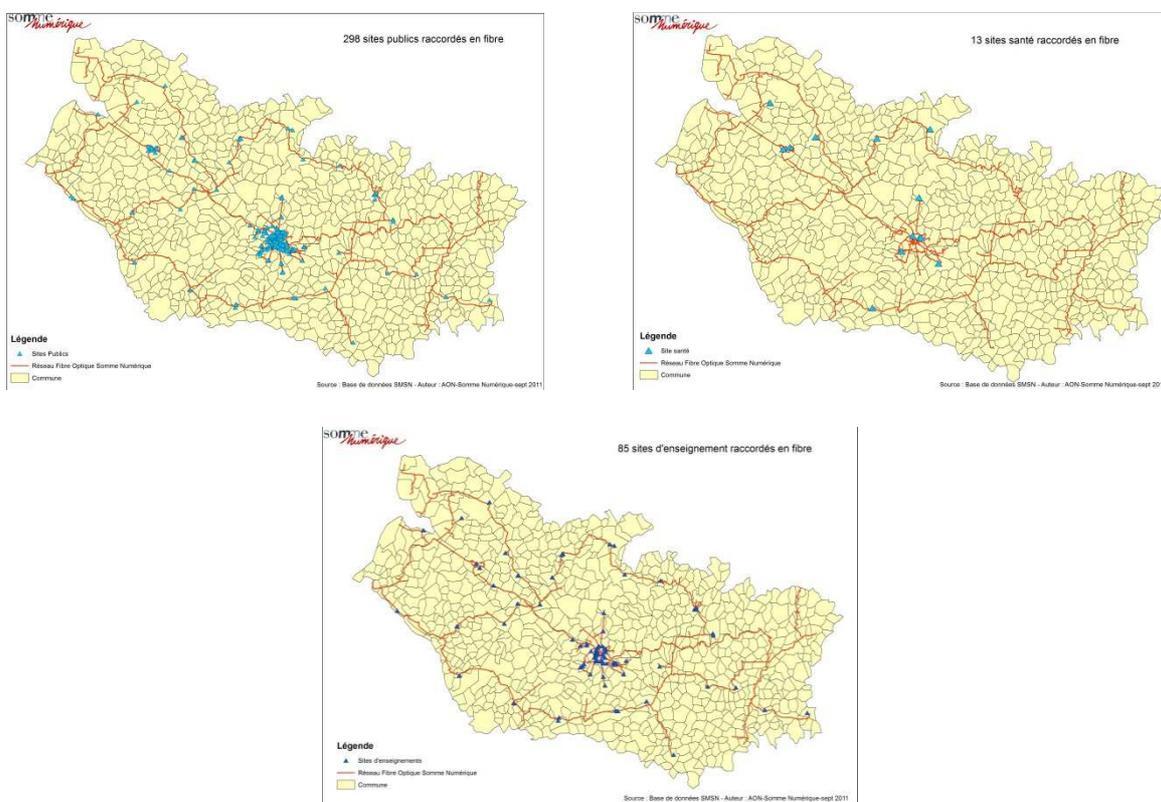
ANNEXE

Besoins de bande passante identifiés sur le territoire et poursuite des actions d'aménagement numérique déjà engagées dans la Somme pour y répondre

La Somme a déjà œuvré en faveur du raccordement optique des sites prioritaires et du développement des usages numériques³. Ainsi le réseau de fibre optique déployé par Somme Numérique permet aujourd'hui d'amener le Très Haut Débit :

- aux principaux sites d'enseignement supérieur, ainsi qu'à la majorité des collèges de la Somme et à un nombre significatif d'écoles élémentaires (principalement à Amiens Métropole),
- aux principaux établissements de santé (CHU et Centre hospitalier de Doullens, ...),
- et prochainement aux principaux sites touristiques du littoral picard.

Cartographies des sites publics, de santé et d'enseignement raccordés en fibre dans la Somme



Source : Somme Numérique

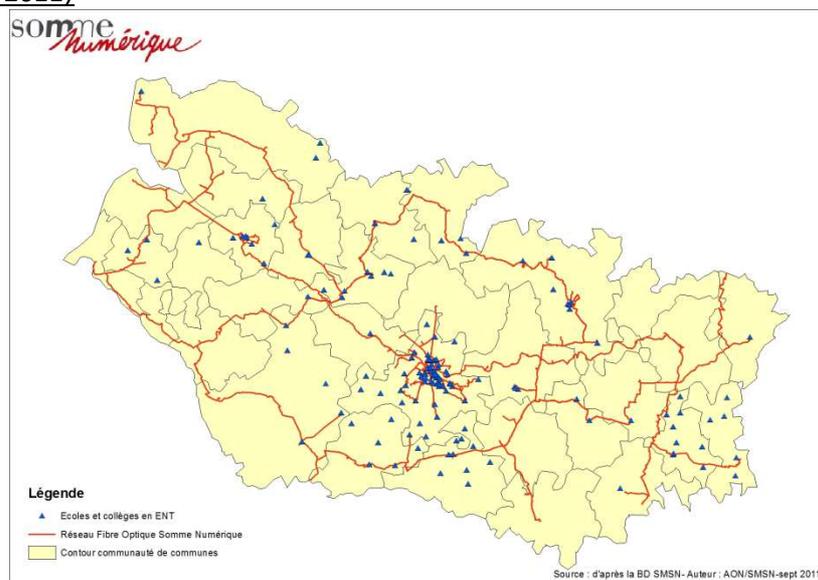
Un programme de « numérisation » est également en cours de réalisation au sein du département dans le cadre d'un plan à 3-5 ans qui implique différents acteurs⁴. Ce programme vise le déploiement :

- d'ENT d'ici 3 ans dans 50% des écoles élémentaires du département, et dans tous les collèges
- d'une plateforme de dématérialisation des principaux actes des collectivités et de la mise en place d'un Service d'Archivage Electronique en lien avec les Archives Départementales afin d'assurer une dématérialisation complète jusqu'au versement définitif aux Archives. La plateforme sera également ouverte aux documents audio-visuels.

³ Analyse issue du SDTAN de la Somme

⁴ Somme Numérique, l'Inspection d'académie, le Rectorat et les collectivités membres, en lien avec les services de l'Etat et du Conseil régional et avec l'appui des fonds structurels européens

- Cartographie des écoles et collèges qui disposent d'un ENT dans la Somme (à la rentrée scolaire 2011)



Source : SommeNumérique

Dans la continuité des actions déjà réalisées ou en cours, Somme Numérique pourra profiter du programme opérationnel décrit dans le présent document pour procéder au fibrage de nouveaux sites de façon opportune au regard des territoires concernés par les déploiements et de la présence à proximité de sites prioritaires demandeurs.

Cohérence des déploiements à l'échelle du département et articulation avec l'initiative privée et la stratégie de cohérence régionale

Le présent programme opérationnel découle directement de l'exercice de planification stratégique du déploiement des infrastructures THD réalisé dans le cadre du SDTAN de la Somme. Il avait d'ailleurs fait l'objet d'un premier exercice de cadrage dans le cadre du SDTAN sous la forme d'un programme à 5 ans. Il a été actualisé et précisé dans le cadre de l'élaboration de ce dossier mais il s'inscrit bien entendu pleinement en cohérence et dans la continuité du SDTAN avec pour finalité de planifier au mieux l'aménagement numérique du territoire avec la mise en œuvre d'un premier programme. Ainsi les grands principes structurants restent les mêmes :

- Ce programme s'articule avec les intentions d'investissement privé en faveur du FttH qui concernent les territoires de la communauté d'agglomération Amiens métropole et de l'Abbevillois. Cette zone représente un peu plus du tiers des lignes du département et seulement environ un sixième de l'investissement total requis pour déployer le FttH sur l'ensemble de la Somme
- Il précise le rythme de déploiement des plaques FttH par l'initiative publique avec une planification du lancement de la construction des premières lignes à partir de 2014 et dans des zones contiguës ou proches des zones de déploiement privé afin de bénéficier de la dynamique des déploiements privés qui va être initiée dès 2012 dans la Somme
- Ce programme comprend une action de montée en débit au SR notamment via la mise en œuvre de l'offre PRM qui adresse les zones les moins bien desservies actuellement à l'échelle

du territoire départemental afin de répondre aux besoins de débit les plus urgents et dans l'optique de préparer autant que possible le déploiement du FttH

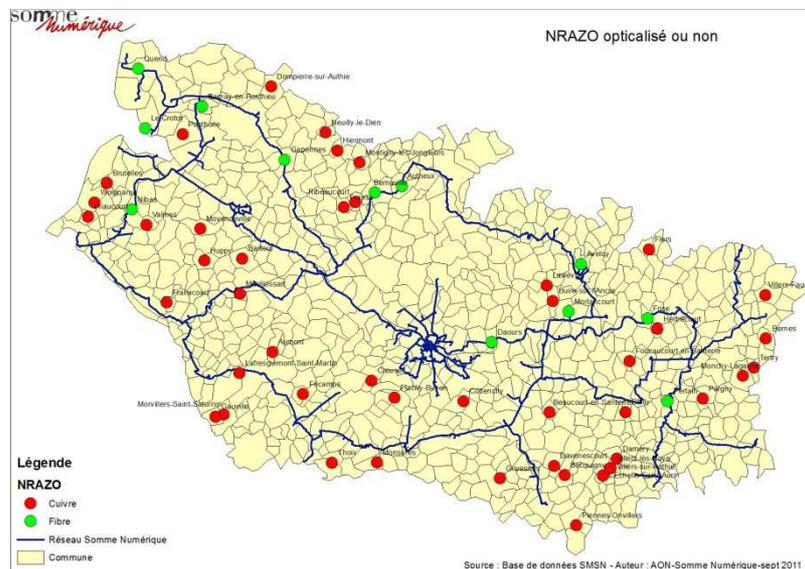
- Enfin, la cohérence des déploiements est également au travers de l'implication de l'ensemble des collectivités territoriales au financement du programme : EPCI, Département et Région. Pour ce qui est de l'échelon régional, en l'absence d'une SCoRAN, la cohérence avec la politique d'aménagement numérique de la Région a été assurée via l'implication de la Région aux travaux et ce depuis l'élaboration du SDTAN.

Inventaire et description des réseaux existants et opportunités de réutilisation

Le Syndicat Mixte a une très bonne connaissance des réseaux existants du fait des travaux engagés par le Département qui a investi environ 40 M€ depuis les années 2000 dans sa politique d'aménagement numérique⁵. L'un des chantiers majeurs d'aménagement numérique fut le déploiement du réseau de collecte Phileas Net pour 33 M€. Cette boucle de collecte s'étend aujourd'hui sur 830 km.

Par ailleurs, un programme de 59 NRA-ZO⁶ a été réalisé afin de réduire les zones blanches. Ce projet concerne 8 800 lignes dont environ 2 300 « lignes blanches », qui ne disposaient pas d'un débit suffisant pour accéder à Internet. Ce programme s'est achevé cet été et les deux derniers NRA-ZO ont été mis en service en juin et juillet. Ce projet de résorption des zones blanches a mobilisé un investissement d'environ 5,4 M€.

Cartographie de Phileas Net et des NRA-ZO dans la Somme



Source : Somme Numérique

⁵ Analyse issue du SDTAN de la Somme

⁶ Nœud de Raccordement Optique Zone d'Ombre : mise en place de l'équipement actif d'un opérateur (DSLAM) à proximité du sous-répartiteur, dans un nouvel espace (local, armoire) généralement à créer (source : Pôle Aménagement Numérique des Territoires du CETE de l'Ouest).

Réponse AMII des opérateurs

Dans le cadre du programme national très haut débit, les opérateurs ont remis fin janvier 2011 leurs réponses à l'Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement (AMII) pour faire part de leurs projets de déploiement FttH⁷.

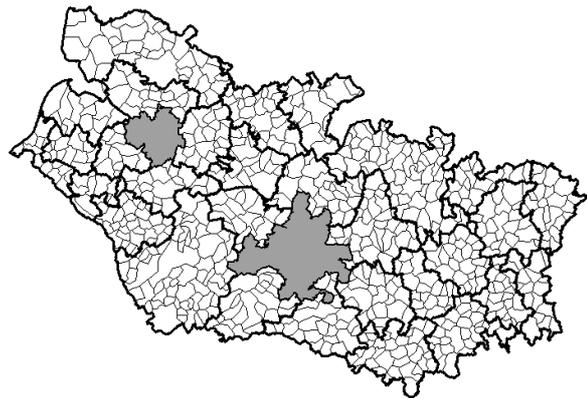
Le 27 avril 2011, les résultats de l'AMII ont été officiellement communiqués par Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, Eric Besson, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et René Ricol, Commissaire Général à l'Investissement.

Il ressort que les perspectives actuelles de déploiement du FttH par l'initiative privée dans la Somme sont restreintes.

En effet, la zone d'intention d'investissement des opérateurs ne concerne que les deux principales agglomérations : la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole et la Communauté de Communes de l'Abbevillois.

La zone d'intention d'investissement des opérateurs représente environ 107 000 lignes⁸ soit environ 37% des lignes de la Somme (pour environ 36% de la population).

Cartographie de la Zone d'Intention d'Initiative Privée dans la Somme



Source : AMII

⁷ Analyses issues des travaux du SDTAN.

⁸ Source INSEE : résidences principales, résidences secondaires, logements vacants et entreprises.